



Escroquerie de 4 euros 53

Par **karo57**, le **29/12/2014** à **11:44**

Bonjour, samedi j'ai fait la plus grosse erreur de ma vie. Je faisais mes courses à Auchan et j'ai collé un bon de réduction de 50% sur une chaussette de chocolat kinder. Les vigiles m'ont interpellé à la caisse. Ils ont rempli une lettre de plainte et j'ai réglé la différence soit 4 euros 53. Ils m'ont dit que la lettre serait envoyée au tribunal et que c'est lui qui décidera s'il me poursuit ou non. Depuis j'ai la boule au ventre. Pouvez me dire ce que je risque vraiment??? Merci.

Par **aguesseau**, le **29/12/2014** à **12:09**

bjr,
effectivement c'est le procureur qui décide de faire d'instruire la plainte ou de la classer sans suite.
au pire je pense que vous aurez un rappel à la loi.
le plus gênant de ce type d'affaire, c'est que votre nom risque de se retrouver dans un fichier de la police ou de la gendarmerie.
cdt

Par **karo57**, le **29/12/2014** à **21:12**

Un grand merci pour votre réponse qui me soulage car vous allez rigoler mais je me voyais déjà en prison ou avec une forte amende. Bien cdt.

Par **citoyenalpha**, le **31/12/2014** à **15:43**

bonjour

non pour une première infraction et au vu du montant cela devrait se résumer à cela mais attention vous serez fiché. En cas de récidive le procureur se montrera beaucoup moins clément.

Par **karo57**, le **31/12/2014** à **17:12**

Pas de soucis, je ne suis pas prête de recommencer!!!

Par **alterego**, le **31/12/2014** à **17:40**

Bonjour,

Classement vertical !

Vous ne pensez pas que le Procureur a d'autres plaintes autrement plus graves, plus conséquentes que 4€53 ?

En revanche, si vous avez mis en péril la trésorerie du supermarché, voire des emplois, préparez votre trousseau pour la maison d'arrêt.

Bonnes fêtes.